

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
-----  
ARRETE DU MAIRE  
-----

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de renouvellement branchement Gaz, situés au 267 A impasse Roger Salengro à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise RAMERY RESEAUX ARTOIS LITTORAL, rue de la Meuse, 62470 CALONNE RICOUART, à compter du lundi 25 septembre 2023 jusqu'au mardi 24 octobre 2023 inclus,

**Objet :**

**Interdiction de stationnement et  
restriction de circulation au 267 A  
impasse Roger Salengro**

**ARRETE**

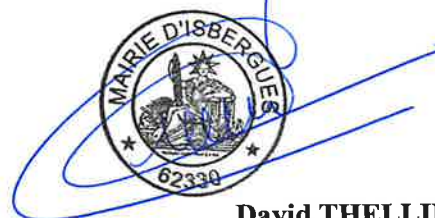
**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux situés au 267 A impasse Roger Salengro à ISBERGUES, du lundi 25 septembre 2023 jusqu'au mardi 24 octobre 2023 inclus,

**Article 2** : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise RAMERY RESEAUX ARTOIS LITTORAL chargée de l'exécution des travaux.

**Article 3** : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le **14 SEP. 2023**

Le Maire,



**David THELLIER**